

DIXIÈME ÉDITION DE LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE AFRICAINE

M. Abdoulaye Mar Dieye

**Sous-Secrétaire général des Nations Unies,
Directeur du Bureau régional du PNUD pour l'Afrique
Kinshasa, le 02 novembre 2015**

**Excellence Monsieur le Président de la République démocratique du Congo
Monsieur le Premier Président de la Cour Constitutionnelle,
Monsieur le Président de la Banque africaine de développement,
Monsieur le Secrétaire Général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutif de la Commission
économique des Nations Unies pour l'Afrique,
Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,**

Je suis heureux de m'adresser à cette auguste assemblée à l'occasion de la dixième édition de la Conférence Économique Africaine organisée conjointement par le Programme des Nations Unies pour le Développement, la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique et la Banque Africaine de Développement, en cette terre hospitalière qu'est la République démocratique du Congo.

Pauvreté et inégalités ; deux thématiques pertinentes qui nous guideront tout au long de cette conférence. Mais deux fléaux qui traversent le temps et défient, impunément, notre intelligence et notre volonté communes à venir à bout de leur emprise.

Je souhaite inviter notre Conférence à sortir des sentiers battus afin de faire preuve de créativité audacieuse et esquisser les pistes de résolution de la lancinante équation que nous posent encore l'inacceptable ténacité de la pauvreté et l'insoutenable persistance des inégalités ; cette situation est un déni d'humanité ! Surtout au regard des énormes atouts et potentialités tant humaines que naturelles de notre continent.

Notre conscience collective est donc interpellée !

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, pour répondre à cette interpellation, invoquer Sir Henry Georges qui, dans son ouvrage-phare, « progrès et pauvreté », disait à juste titre que «Ce n'est pas dans les relations du capital et du travail, ce n'est pas dans l'excès de population sur les moyens de subsistance, qu'il faut chercher une explication du développement inégal de notre civilisation. La grande cause de l'inégalité dans la production de la richesse, et partant la cause fondamentale de la pauvreté, c'est l'inégalité dans la possession de la terre. La propriété de la terre est le grand fait fondamental qui détermine en dernier ressort la condition sociale, politique et par conséquent intellectuelle et morale d'un peuple» .

Or donc, tant que nous ne comprendrons pas que la terre, avec ses réserves et son potentiel, est la propriété commune et la ressource première de toute la communauté, et tant que les politiques publiques ne se fonderont pas sur cet axiome, nous ne viendrons jamais à bout de la pauvreté et des inégalités. Et il est heureux de constater que l'Agenda 2030 qui vient d'être adopté le mois dernier, à New York, reflète bien cet axiome, en prenant l'engagement très fort de ne « laisser personne pour compte » !

Mesdames et Messieurs,

Après deux décennies de développement perdues, les performances économiques de l'Afrique de ces quinze dernières années doivent être saluées. Le développement du continent est orienté dans le bon sens ; mais, «pour ne laisser personnes pour compte», le tempo devrait être accéléré et amplifié. Au cours des 20 dernières années, l'incidence de la pauvreté n'a reculé en moyenne que de moins d'un demi-point par an. À ce rythme, il faudrait 10 années supplémentaires pour atteindre l'objectif des OMD de réduction de la pauvreté de moitié par rapport à l'année 1990. Par ailleurs, la persistance des inégalités continue à induire des pertes significatives de développement humain ; soit 34% par an, en Afrique, contre 23% au plan mondial.

L'éradication de la pauvreté et la réduction des inégalités, ainsi que les phénomènes connexes comme la mortalité infanto-juvénile et maternelle, la dégradation environnementale, les crises politico-sécuritaires, les mouvements migratoires non-contrôlés, demeurent donc des défis de taille pour le continent. Et ces phénomènes ne sont en aucun cas de simples externalités à résoudre, au second degré. Il nous faut, dans une nouvelle approche du développement, internaliser ces externalités, et les placer ainsi au premier plan dans la définition, le choix et la mise en œuvre des politiques publiques.

C'est à de tels choix de politiques inspirées et audacieuses que nous sommes invités aujourd'hui. **Dans ce contexte, un accent tout particulier devra être porté , au premier plan, sur la préservation, la réhabilitation et la gestion durable du capital foncier, et une haute priorité devra être accordée, de façon directe, à l'autonomisation des femmes, l'emploi des jeunes, l'entrepreneuriat rural, l'entrepreneuriat social collectif et solidaire, et l'élimination des préjugés et stéréotypes qui alimentent la discrimination, l'exclusion et la marginalisation.**

Mesdames et Messieurs,

À mon sens, trois impératifs catégoriques devraient accompagner ces politiques publiques. Premièrement, l'impératif de la correction des dissymétries dans les systèmes de gouvernance mondiale; dissymétries qui favorisent notamment les politiques protectionnistes et les subventions indues de certains produits agricoles, au niveau de pays développés et qui obèrent le potentiel d'exportation de pays moins avancés ; dissymétries qui accordent un espace non-régulé aux pseudo-politiques d'optimisation fiscale des multinationales et qui font perdre au continent près de 50 milliards US \$ par an ; dissymétries qui laissent encore impunie l'existence d'oasis fiscaux où atterrissent une bonne partie des 60 milliards de US \$ des transferts illicites de ressources financières qui quittent l'Afrique chaque année. Le G20 se doit d'être un forum adéquat pour équilibrer la gouvernance économique mondiale et redresser ces dissonances qui alimentent les fuites de ressources.

Deuxièmement, l'impératif de la montée en aval des pays africains dans la chaîne des valeurs mondiales. Aujourd'hui le poids de l'Afrique dans ces chaînes de valeurs est inférieur à 6%. C'est là tout le sens d'accorder une primauté à la production et à la transformation agricoles, au développement du secteur manufacturier, à la réactualisation des contrats miniers dans un sens plus favorable aux communautés locales, et au développement de la culture de l'entrepreneuriat local avec une intermédiation financière plus favorable aux PME, lesquels pourvoient plus de 50% des emplois en Afrique. Une telle approche améliorerait significativement la rétention de valeur dans les économies africaines; et elle serait encore de plus grande portée si elle était mise en œuvre dans le cadre d'une politique d'intégration régionale.

Troisièmement, l'impératif de construire et de consolider des états développementalistes ; états qui sont guidés par une vision de développement à long terme ; mais aussi états qui disposent d'une forte souveraineté fiscale et monétaire. Tant que les états africains ne porteront pas leur pression fiscale, de leur niveau moyen actuel très faible de 14-18 %, au-delà du seuil minimal de 20-24%, comme le recommandent, au demeurant, beaucoup d'études empiriques sur la question, ils ne pourront pas enclencher un processus de développement soutenu. Par ailleurs, il me paraît difficile d'optimiser l'utilisation des ressources de l'Afrique, avec la cohabitation actuelle de 39 monnaies différentes sur le continent; une véritable fédération monétaire s'impose donc ; et c'est une voie incontournable vers le développement harmonieux du continent.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Notre conférence, comme celles qui l'ont précédé dans cette série, offre une opportunité unique de réflexion novatrice et d'échange d'expériences.

Je formule le vœu que de notre rencontre émerge ce qu'on pourrait appeler « le Consensus de Kinshasa pour l'éradication de la pauvreté et la réduction des inégalités en Afrique » !

Je vous remercie de votre attention et souhaite des délibérations très fructueuses à nos travaux.